

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Version 2025,11

Qu'est-ce que le Document d'Entrée en Relation (DER) ?

Le présent document (DER) a pour objet de vous communiquer des informations essentielles sur notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine, ainsi que la réglementation applicable à notre profession. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel, les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale. Le DER doit vous être remis lors du premier rendez-vous, il doit être signé par vous, et pourra vous être communiqué lors de chaque mise à jour significative ou avant de procéder à une nouvelle opération. Nous pouvons donc être amenés à vous faire signer plusieurs fois ce « Document d'Entrée en Relation » même si vous êtes déjà client du cabinet.

Présentation

 RAGUIN Alexis
Cabinet Alexis RAGUIN - Avenir & Patrimoine
 06.58.86.48.81
 ar.aveniretpatrimoine@gmail.com

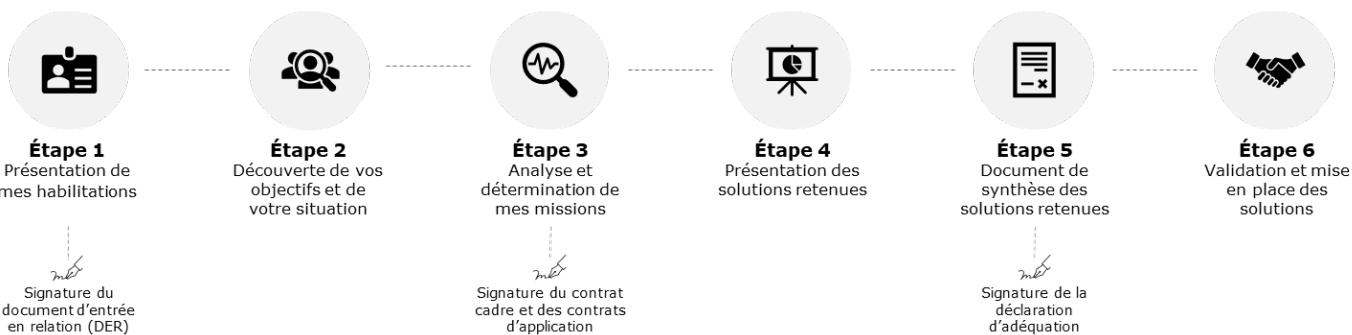
RCS 844 946 285

Conseiller immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 250 091 17.
(Consultable sur le site www.orias.fr).

Face à vous un professionnel qui s'engage à :

- Respecter les dispositions réglementaires ;
- Se comporter avec loyauté, compétence, diligence et agir avec équité au mieux de vos intérêts ;
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences ;
- S'enquérir de vos objectifs, votre situation globale, de votre expérience avant de formuler un conseil ;
- Avoir recours si nécessaire à d'autres professionnels pour votre intérêt ;
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à votre prise de décision ainsi que les modalités de notre rémunération ;

Les étapes de notre mission de conseil :



Nos habilitations professionnelles

CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (CIF)

Membre de la CNCEF Patrimoine association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Nos conseils en investissements financiers sont rendus de manière **non-indépendante**, notre conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers, notre rémunération est constituée de commissions ou avantages monétaires ou non monétaires sur les instruments financiers que vous pourriez souscrire, en rapport avec la fourniture de notre prestation de conseil. Notre rémunération est versée par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations nous imposant une information claire et transparente à nos clients, une qualité de service ainsi que l'obligation d'agir au mieux des intérêts de nos clients.

Lorsque notre prestation de Conseil en Investissements Financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la « Lettre de Mission », et les montants précisés dans « la Déclaration d'Adéquation » qui vous seront soumis.

Nos partenaires en instruments financiers :

CORUM L'ÉPARGNE – INTERGESTION – NORMA CAPITAL – PERIAL – SWISSLIFE AM – KYANEOS AM – FIDUCIAL GÉRANCE – HORIZON AM – U'WINE – INTER INVEST – EIFFEL – 3 COLONNES – M CAPITAL – ALDERAN – ALTAROC

Durabilité

Nous avons mis en place mis en place un processus de sélection des instruments financiers, tenant compte des facteurs de durabilité au sens de l'article 2, point 24, du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019. Pour ce faire, nous avons procédé à l'analyse des produits que nous référençons sur la base de plusieurs critères :

- Le fait qu'ils constituent des investissements durables au sens du Règlement SFDR ;
- Le fait qu'ils constituent des investissements durables à vocation environnementale au sens du Règlement Taxonomie,
- Le fait qu'ils prennent ou non en compte les incidences négatives en matière de durabilité (PIA).

Ces différents éléments vous seront expliqués dans le cadre du déroulement de notre mission.

INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE (IAS)

Mandataire d'Intermédiaire en Assurance (MIA)

Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR, 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex 9 en qualité de **Mandataire d'Intermédiaire d'Assurance (MIA)** pour le compte de notre mandant INOVEA Épargne, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : Aéropole, Aéroport Montpellier Méditerranée, Avenue Margot Duhalde– 34130 Mauguio, RCS de Montpellier 831 870 522 sous le numéro ORIAS 17005591 en qualité de Courtier.

Notre mandant INOVEA Épargne est non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et ne peut fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (article L521-2 II 1°(b) du Code des assurances).

Les partenaires entreprises d'assurance référencés par notre mandant sont :

SWISSLIFE – AGEAS – ERES – CORUM L'ÉPARGNE – ABEILLE ASSURANCES – DIGITAL INSURE

Notre mandant INOVEA Épargne ne détient pas de lien financier ou capitaliste avec les entreprises d'assurance listées ci-dessus. Notre mandant INOVEA Épargne a enregistré au cours de l'année précédente un chiffre d'affaires, au titre de son activité d'intermédiaire, supérieur à 33% de son chiffre d'affaires total réalisé au titre de l'ensemble de son activité de distribution avec l'entreprise SwissLife.

Notre prestation de conseil en assurance consiste à vous proposer, pour le compte de notre mandant, une prestation de conseil nous permettant de vous proposer un contrat cohérent en réponse à vos besoins et exigences.

INTERMÉDIAIRE EN OPÉRATIONS BANCAIRES ET SERVICES DE PAIEMENTS (IOBSP)

Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (MIOBSP)

Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR, 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex 9 en qualité de **Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (MIOBSP)**, pour le compte de notre mandant INOVEA Crédit, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : Aéropole, Aéroport Montpellier Méditerranée, Avenue Margot Duhalde – 34130 Mauguio, RCS de Montpellier 831 870 476 sous le numéro ORIAS 17005583 en qualité de courtier.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé par l'IOBSP avant le versement effectif des fonds prêtés.

TRANSACTIONS IMMOBILIERES (SANS MANIEMENT DE FONDS)

Agent commercial sous la Carte T d'INOVEA Immobilier

Activité régie par la loi n° 70-9 du 02 janvier 1970 dite loi Hoguet et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant, sous couvert de la carte professionnelle d'INOVEA Immobilier n° CPI 3402 2017 000 021 580 délivrée par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de l'Hérault le 27/09/2023, valable jusqu'au 26/09/2026.

Nos garanties financières

Dans le cadre de nos activités, nous avons souscrit à un contrat d'assurance nous couvrant contre les conséquences pécuniaires de notre responsabilité civile professionnelle auprès de :

**MMA IARD Assurances
14 Bd Marie et Alexandre OYON
72030 Les Mans Cedex 9**

Numéro de police d'assurance: 127 128 662

Notre assurance responsabilité civile professionnelle nous apporte les garanties financières suivantes pour nos activités de :

- Conseil en Investissement Financier (CIF) conformément aux articles L541-1 du Code Monétaire et Financier ;
- Intermédiaire en assurance de personnes conformément à l'art L512-6, R512-14 et A512-4 du Code des assurances ;
- Intermédiaire en Opération de Banque et Services de Paiement conformément aux articles L519-1 et suivants du Code Monétaire et financier ;
- Transactions Immobilières.

Montant des garanties RC Professionnelle : 2 000 000 € par an

Réclamation / médiation

Pour toute réclamation, vous pouvez vous adresser par mail ou courrier à votre conseiller :

RAGUIN Alexis
Cabinet Alexis RAGUIN
Ar.aveniretpatrimoine@gmail.com
11 Allée Roger Lecotte
37 100 Tours

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation dans un délai de dix jours ouvrables, puis à y répondre dans un délai de deux mois maximums à compter de la date d'envoi de votre réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si la réponse apportée à votre réclamation ne vous apparaît pas satisfaisante, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation compétent suivant :

Au titre de nos activités de conseiller en investissement financier :

Le Médiateur
Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02

Au titre de nos autres activités :

<http://cnpm-mediation-consommation.eu>

Ou par voie postale en écrivant à
CNPM - MÉDIATION - CONSUMMATION
27, avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND

Traitement de vos données personnelles

Dans le cadre de nos prestations, nous sommes susceptibles de procéder au traitement de données personnelles vous concernant, ce à quoi vous consentez.

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données nous nous engageons à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues entre vous et nous, à préserver leur sécurité et intégrité, à ne communiquer ces informations qu'à des tiers auxquels il serait nécessaire de les transmettre en exécution des prestations convenues, et plus généralement à agir dans le cadre des exigences réglementaires auxquelles il est soumis. Vous êtes informé que vous avez le droit de demander au responsable de traitement l'accès à vos données à caractère personnel, leurs catégories et leurs destinataires, la durée de leur conservation ou, à défaut, les critères utilisés pour déterminer cette durée, leur rectification, leur effacement et leur portabilité, ainsi que le droit de demander une limitation du traitement de ses données à caractère personnel, sur simple demande sur support durable (courrier, email, etc....).

Vous avez le droit si vous le souhaitez d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés (CNIL)
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07

Les moyens de communication

Dans le cadre de nos échanges (suivi de vos investissement, questions diverses, point de situation régulier, ...), nous pourrons être amené à utiliser les moyens de communication suivants :



Rendez-vous physique



Rendez-vous à distance (visio conférence)



Courrier



Mail



Téléphone

Mise à jour des informations

Nous vous communiquerons toute mise à jour de ces informations par mail, vous pouvez également obtenir à tout moment ces informations sur simple demande.

Le Client reconnaît, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, que le présent document est signé électroniquement via Docapost, lequel service est conforme au règlement eIDAS (UE) 910/2014, avoir signé le présent document par voie électronique en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses conditions générales, et renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice afin de remettre en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de signer le présent document. Les registres informatiques seront conservés dans les systèmes du Conseiller dans des conditions raisonnables de sécurité et considérés comme les preuves des communications intervenues entre les Parties.